

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 178

présenté par
M. Chanteguet, Mme Le Dissez et Mme Berthelot

ARTICLE 4 TER

À l'alinéa 4, après le mot :

« façade »,

insérer les mots :

« ou de bassin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.